

PONCHO 600 FS SEED TREATMENT INSECTICIDE, REGISTRATION NO. 27453

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 31/03/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant la Clothianidine SRD2021-03. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

** CONTAINER **

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

**Insecticide PONCHO® 600 FS
pour le traitement des semences**

SUSPENSION

L'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de insectes ravageurs énumérés. Pour utilisation uniquement dans des installations commerciales de traitement des semences dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Pas de transfert de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** en système ouvert.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 27453

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU
1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT - POISON

CONTENU NET : 56,8 L, 100 L, 113 L, 200 L, 1 000 L

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PONCHO est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par
BASF Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

MISES EN GARDE

MESURES DE SÉCURITÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

LES PRÉPOSÉS AU TRAITEMENT DES SEMENCES : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un appareil respiratoire avec un filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE).

Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;
- Se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver ensuite consciencieusement et mettre des vêtements propres;
- Enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- Dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

La clothianidine est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, fournies à la page "Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion" au www.canada.ca/pollinisateurs.

Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences traitées. Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette d'agent de fluidité. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimes.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage du matériel.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT RECHARGEABLE

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences**, chez des agents autorisés.
3. Ne pas réutiliser ce contenant, peu importe l'usage prévu par la suite.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

** BOOKLET **

**Insecticide PONCHO® 600 FS
pour le traitement des semences**

SUSPENSION

L'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer de insectes ravageurs énumérés. Pour utilisation uniquement dans des installations commerciales de traitement des semences dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.

Pas de transfert de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** en système ouvert.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 27453

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU
1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT - POISON

CONTENU NET : 56,8 L, 100 L, 113 L, 200 L, 1 000 L

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PONCHO est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par
BASF Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

LES PRÉPOSÉS AU TRAITEMENT DES SEMENCES : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un appareil respiratoire avec un filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE).

Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;
- Se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver ensuite consciencieusement et mettre des vêtements propres;
- Enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- Dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

La clothianidine est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, fournies à la page "Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion" au www.canada.ca/pollinisateurs.

Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences traitées. Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette d'agent de fluidité. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimes.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Les conditions de qualité des semences étant hors du contrôle de BASF, aucune garantie ne peut être donnée sur la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.
- Les germes de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au **l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées au **l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** ne doit être destiné qu'à des fins industrielles; il ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avis suivant :

- Ces semences ont été traitées avec **l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences**, qui contient de la clothianidine.
- Ne pas utiliser pour la préparation d'huile ou d'aliments pour les humains ou pour les animaux.
- Les germes de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au **l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Entreposer à l'écart de tout aliment destiné aux humains ou aux animaux.
- Lors de la manipulation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistants aux produits chimiques.
- Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Les semences traitées qui restent peuvent être semées en bordure des champs ou enterrées, à l'écart de toute source d'eau, en conformité avec la réglementation locale.
- Éliminer les sacs vides de semences en conformité avec la réglementation locale.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

En outre, l'étiquette de toutes les semences de maïs traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit porter les renseignements suivants :

- La clothianidine est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, fournies à la page " Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion " au www.canada.ca/pollinisateurs.

- Un agent de fluidité à faible émission de poussière est le seul lubrifiant dont l'usage est permis pour les semences de maïs traitées avec l'insecticide clothianidine. Il est interdit d'utiliser de la poudre de talc et du graphite comme lubrifiant d'écoulement des semences de maïs traitées avec cet insecticide. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette du agent de fluidité.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage du matériel.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant, à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT RECHARGEABLE

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences**, chez des agents autorisés.
3. Ne pas réutiliser ce contenant, peu importe l'usage prévu par la suite.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de BASF, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de BASF, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

MODE D'EMPLOI

L'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique, pour utilisation sur le canola, le colza et le maïs pour supprimer des insectes ravageurs énumérés.

À n'appliquer qu'avec de l'équipement commercial destiné uniquement au traitement des semences. Ne pas appliquer dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences lors des semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil destiné au traitement des semences avec un produit liquide ou une poudre mouillable. Mélanger à fond avant l'usage ou utiliser le contenant au complet en une seule fois. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences**.

RESTRICTION SPÉCIALE D'UTILISATION : Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsqu'on applique ce produit sur des semences. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu layette doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

RESTRICTIONS POUR LES ROTATIONS

Le maïs, le canola et le colza peuvent être semés en tout temps après une utilisation de semences traitées. Un délai de replantation d'une année est toutefois requis pour les légumes en feuilles, les légumes-racines et les tubercules. Un délai de replantation de 30 jours est requis pour les céréales, les graminées, les plantes autres que les graminées destinées à l'alimentation animale, le soja et les haricots secs.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** contient un insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population d'insectes si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** ou les insecticides du Groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traités pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

Culture	Insecte nuisible	Dose de l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences		Remarques
Canola, colza	Altise	250 mL, 333 mL ou 666 mL par 100 kg de semences		<p>250 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va de faible à modérée.</p> <p>333 mL par 100 kg de semences : Pour un niveau de suppression plus poussé, là où la population d'altise est modérée.</p> <p>666 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va d'élévée à extrême et où une suppression plus poussée est requise.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences.</p>
Maïs de grande culture		mg de matière active/grain	par unité de 80 000 semences	
	Altise du maïs Ver-gris noir Mouche des semis Taupin (ver fil-de-fer)	0,25 à 0,5	33,3 à 66,6 mL	<p>L'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences peut être mélangé en cuve avec le fongicide Maxim XL pour le traitement des semences, afin de supprimer les maladies fongiques dans le maïs. Respecter le mode d'emploi et les précautions énoncés sur l'étiquette.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences.</p>
	Vers blancs (y compris les larves du hanneton européen, du scarabée japonais et d'autres espèces de hanneton)	0,25	33,3 mL	
Maïs (maïs sucré et maïs à éclater [pop corn])		mg de matière active/grain	par unité de 80 000 semences	
	Chrysomèle des racines du maïs (y compris les espèces du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Mexique)	1,25	166,7 mL	Le taux d'application pour la suppression de la chrysomèle du maïs offre également la suppression pour

Culture	Insecte nuisible	Dose de l'Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences		Remarques
				les autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste. Si la chrysomèle du maïs n'est pas un organisme nuisible visé, utiliser un taux d'application adéquat plus bas pour la suppression des autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de l' Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences .
	Altise du maïs Ver-gris noir Mouche des semis Taupin (ver fil-de-fer)	0,25 à 0,5	33,3 à 66,6 mL	
	Vers blancs (y compris les larves du hanneton européen, du scarabée japonais et d'autres espèces de hanneton)	0,25	33,3 mL	

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, lisez et respectez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes de l'étiquette pour le mélange, le chargement et l'application indiquées sur les deux étiquettes des produits.

Instructions de mélange en réservoir pour l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL en pâte fluide pour le traitement des semences (pour le canola seulement) :

Appliqué seul sur des semences de canola, PROSPER FL apporte 150 g clothianidine par 100 kg de semences pour la suppression des altises dans des cas d'infestations légères à modérées. Pour un niveau de suppression plus poussé dans le cas d'une infestation modérée d'altises, mélanger 83 mL de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** avec 1 250 mL de PROSPER FL par 100 kg de semences pour obtenir une dose totale de 200 g de clothianidine par 100 kg de semences. Pour utilisation là où la population d'altise va d'élevée à extrême et où une suppression plus poussée est requise, mélanger 417 mL de l'**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** avec 1 250 mL de PROSPER FL par 100 kg de semences pour obtenir une dose totale de 400 g de clothianidine par 100 kg de semences.

CULTURE/ INSECTE NUISIBLE	SEMENCES DE CANOLA	L’Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences + PROSPER FL	RECOMMANDATIONS D’UTILISATION
Canola/ altises	100 kg	83 mL + 1250 mL	Pour un niveau de suppression plus poussé, là où la population d’altise est modérée.
	100 kg	417 mL + 1250 mL	Pour utilisation là où la population d’altise va d’élévée à extrême et où une suppression plus poussée est requise.

Ne pas faire d’application subséquente d’un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d’un épandage de l’**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences**.

Lorsqu’il y a mélange en réservoir, n’utiliser que des systèmes de transfert fermés. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l’air libre.

Lors de l’ajout des rinçures du triple rinçage du contenant en vue de son élimination, s’assurer de faire un nouveau calibrage de l’appareil de traitement des semences en augmentant la dose d’application de 6 % pour compenser la dilution du produit due à l’ajout de l’eau de rinçage. Se référer plus bas à la section des Instructions de triple rinçage qui sont spécifiques au mélange en réservoir pour le canola.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE POUR L’ÉLIMINATION DU CONTENANT— SEULEMENT POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LE CANOLA

Les contenants recyclables et jetables de l’**Insecticide PONCHO 600 FS pour le traitement des semences** et PROSPER FL devraient être rincés trois fois avant leur élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement des semences, en autant que le volume total d’eau n’excède pas 6 % la taille du contenant. Utiliser trois fois un volume équivalant à 2 % du contenant pour rincer ce dernier. Ajouter le volume approprié d’eau de rinçage au contenant et agiter à fond pour mélanger le contenu. Verser les rinçures dans le réservoir de l’applicateur et répéter cette opération deux autres fois, en s’assurant que le volume total des rinçures n’excède pas 6 % du volume du contenant. S’assurer que les rinçures soient mélangées à fond avec le produit de traitement des semences avant de traiter.

ATTENTION : NE PAS diluer le produit de plus de 6 %, pour éviter le mouillage excessif des semences qui seraient ainsi plus difficiles à manipuler. L’excès d’eau peut également éclaircir le mélange en réservoir et entraîner un dépôt dans le fond de l’appareil de traitement.